



A F L

# Association Française du Lusitanien

---

---

## Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 2009 Compte rendu

L'Assemblée Générale extraordinaire de l'Association Française du Lusitanien s'est tenue dans la salle de réunion du salon « Cheval Passion » à Avignon, le 17 janvier 2009 à 12 heures afin de débattre de l'ordre du jour contenu dans la convocation régulièrement envoyée aux adhérents le 20 décembre 2008.

### Modification du siège social de l'AFL :

Nouvelle adresse proposée en présence de 40 adhérents ou représentés :

**La Cite du Cheval  
Quartier kilmaine  
13150 Tarascon**

La cite du cheval inaugurée en 2004, est exploitée par la C.C.I. d'Arles. Les accords avec le conseil général et la ville de Tarascon pour les investissements immobiliers sont l'utilisation des installations au titre de centre de formation équestre de la chambre de commerce et d'industrie du pays d'Arles et au service du monde équestre de la zone PACA.

La chambre de commerce ne paye pas de loyer à la ville en contrepartie elle doit participer au développement des activités équestres et faire bénéficier à titre gracieux aux associations équestres d'un certain nombre de facilités sans faire de bénéfices (cou réel : eau, électricité seront refacturés) et cela pour animer la ville.

### **Les avantages**

- 1-Siège social permanent (au delà des changements de président)
- 2-Réception du courrier et fax organisé si souhaité.
- 3-Bureau partagé occasionnel ou permanent avec ordinateur imprimante et photocopieuse
- 4-Mise à disposition de salles (réunion de bureau - salle de réception)
- 5-Utilisation des locaux équestres (principalement libre le week-end et les vacances scolaires)
  - manège couvert 50x20 -500 places assises
  - manège couvert d'échauffement en cours
  - carrière 60x40
  - carrière d'échauffement
  - entrée spécifique éleveurs et cavaliers avec zone pour les boxes démontables
  - entrée publique contrôlable (la cité du cheval est une zone dans la ville totalement ceinturée par des murs)
- 6-Des dossiers de financement montés conjointement avec la chambre de commerce peuvent nous permettre d'obtenir des financements substantiels par le conseil général, la chambre d'agriculture, la communauté de commune etc.

Le président soumet la nouvelle adresse au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.